

CANTON DE VAUD

OPPENS



RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL ET LA POLICE DES CONSTRUCTIONS

APPROUVÉ PAR LA MUNICIPALITÉ

DANS SA SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2022
(enquête publique) ET DU 20 FÉVRIER 2023
(enquête publique complémentaire)

Le syndic :

La secrétaire :

Fabien CARRARD

Barbara SCHICK

SOU MIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE
DU 11 MARS AU 11 AVRIL 2022
ET A L'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMPLÉMENTAIRE
DU 11 MARS AU 17 AVRIL 2023

Le syndic :

La secrétaire :

Fabien CARRARD

Barbara SCHICK

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL

DANS SA SÉANCE DU

Le président :

La secrétaire :

Emmanuel BARRAUD

Valbona FAYOLLE

APPROUVÉ PAR LE DÉPARTEMENT COMPÉTENT

LAUSANNE, LE

LA CHEFFE DU DÉPARTEMENT

ENTRÉE EN VIGUEUR LE

MODIFICATION DU RÈGLEMENT SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE EN 2022

A supprimer selon demande DGTL dans le Rapport d'examen préalable complémentaire :

Art. 6 — Nombre de logements en fonction de la surface de la parcelle

~~Le nombre total de logements par parcelle est défini de la manière suivante :~~

~~2 logements au maximum sur une parcelle jusqu'à 1'000 m².~~

~~1,5 logements au maximum par tranche de 1'000 m² de terrain sur les parcelles supérieures à 1'000 m².~~

~~Le nombre de logements ainsi obtenu est arrondi à la valeur la plus proche.~~

Echallens, le 20 février 2023

L'ingénieur géomètre breveté

DT 5923-017

Régis Courdesse



ALPHA—GEO
ingénieurs et géomètres sa
Succ. de Courdesse & Associés SA
Praz-Palud 7 | CP 191 | 1040 Echallens
tél 021 886 22 44 | echallens@alpha-geo.ch
www.alpha-geo.ch
